

1. Époux ou Père
Prénoms Antoine François Daniel
Nom⁽²⁾ ORTELLI

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

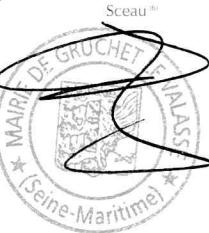
né⁽³⁾ le 12 août 1982
à 96 heures 00 à Gnichet le
Village (Seine-Maritime)
fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Christian Claude
ORTELLI

et de⁽⁵⁾ Laurence Narcolle
SAINT-MARTIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 425
le⁽⁶⁾ 25 septembre 2015

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

% L'officier de l'état civil



Mariage célébré à _____

Il a été déclaré⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

2. Épouse ou Mère
Prénoms Julie, Agathe,
Christiane
Nom⁽²⁾ DARNIS

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

née⁽³⁾ le 13 mai 1984
à 10 heures 50 à Courberville
(Hauts-de-Seine)
fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ René, Lucien
DARNIS

et de⁽⁵⁾ Dominique, Eliane
LECHAIRE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 416
le⁽⁶⁾ 02 octobre 2015

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



le _____ à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas : « Époux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M..., notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT
EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 539
Le 31 Août 2015 à 23 heures 42
est né(e) ⁽²⁾ Arthur Hugo Alessandro
ORTELLI

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

du sexe Masculin à LILLEBONNE
(Seine-Maritime)
de ⁽³⁾ _____

reconnu(e) ⁽⁴⁾ le 01 juin 2015 à
Saint-Opportune-la-Thure par son
père.

Délivré conforme aux registres, le 03 Septembre 2015
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ... » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée l'acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française, la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».